

RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
DU 22 SEPTEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2025 INCLUS
CONSULTATION PARALLÉLISÉE
PRÉALABLE À UNE AUTORISATION
RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION ET
D'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE DONNÉES
(DATA CENTER) PROJET PRÉSENTÉ
PAR LA SOCIÉTÉ TÉLÉHOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

JEAN-MARIE BLANCHET géomètre expert DPLG E.R. NOMMÉ PAR LE TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MARSEILLE par décision N° E25000043/13 du 27 mai 2025

Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE	Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025
--	--

RAPPORT

SOMMAIRE

A – GENERALITÉS

A1 OBJET DE LA CONSULTATION PARALLÉLISÉE

A2 FONDEMENT JURIDIQUE

A3 TERRITOIRE CONCERNÉ

A4 COMPOSITION DU DOSSIER

B – DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

B1 ORGANISATION

B2 PUBLICITÉ ET AFFICHAGE

B3 MISE A DISPOSITION SUR INTERNET

B4 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER EN MAIRIE

B5 TRAVAIL PREPARATOIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

B6 PARTICIPATION DU PUBLIC

B7 PARTICIPATION DES INSTITUTIONNELS

B8 PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS

B9 PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS

B10 ECHOS DANS LA PRESSE

B11 COMPTE RENDU DES DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES

B12 COMPTE RENDU DES DEUX PERMANENCES

B13 PROCES-VERBAL DE CLOTURE

C – SYNTHÈSE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

D – ANALYSE DES OBSERVATIONS

<p>Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE</p>	<p>Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025</p>
---	---

A. GENERALITES

A1 OBJET DE LA CONSULTATION PARALLÉLISÉE :

La société TELEHOUSE envisage de construire et d'exploiter un centre de données sur la commune des PENNES MIRABEAU dans la Zone d'Activités Les Sybilles sur la dernière parcelle restante et donc entourée de bâtiments de logistiques et de commerces déjà construits.

Le projet concerne un terrain de 60 335 m² et comprend :

- un bâtiment de 22 177 m²
- des espaces verts pour 17 890 m²
- des parkings et voiries pour 10 395 m²
- une rétrocession à RTE de 5 000 m²

La société TELEHOUSE INTERNATIONAL CORPORATION OF EUROPE LTD est une filiale du groupe japonais KDDI prestataire international de DATA CENTER pour l'hébergement d'infrastructures informatiques et telecom.

Fondée en 1988 elle possède des DATA CENTER en Asie - Amérique – Europe (PARIS- MARSEILLE – LONDRES et FRANCFORT).

A2 FONDEMENT JURIDIQUE :

La réforme de l'autorisation environnementale issue **de la loi du 23 octobre 2023** relative à l'industrie verte dont **les textes d'application sont intervenus en juillet 2024** instaure une nouvelle procédure applicable au traitement des demandes d'autorisation de projet au titre du code de l'environnement (dite autorisation environnementale) qui consiste en une **parallélisation des phases d'instruction et de consultation du public.**

Cette dernière étant réalisée sous un format dématérialisé et pour une durée de 3 mois.

<p>Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE</p>	<p>Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025</p>
---	---

A3 TERRITOIRE CONCERNÉ :

Les communes impactées par cette consultation sont :

- LES PENNES MIRABEAU
- VITROLLES
- MARIGNANE
- SAINT VICTORET
- LE ROVE
- GIGNAC LA NERTHE

A4 COMPOSITION DU DOSSIER :

Il comprend 4 éléments :

- ❖ **Une chemise pour le permis de construire constituée de 41 planches :**

01 Plan de situation-Cadastre /

02a Plan de géomètre / 02b Plan de masse / 02c Plan de masse-Surfaces / 02d Plan de masse-Espaces verts/02e Plan de masse- Réseaux humides / 02f Plan de masse-Réseaux EP-EU / 02g Plan de masse-Réseaux secs /02h Plan des Réseaux Synthèse / 02i Plan de masse DECI

03a Plan de repérage et coupe générale / 03b Coupe transversale / 03c Coupe sous station HTB / 03d Coupe parking

04a Notice Descriptive / 04b Notice Paysagère

05a Façades DATA bureaux / 05b Façades DATA Bureaux / 05c Façades Postes de garde

06 Insertion

07a Environnement proche / 07b Environnement proche

08 Environnement lointain

24 Plan général SS1 DATA -SS2 Bureaux

25 Plan général LOO DATA- SS1 Bureaux

26 Plan général LOO Bureaux

27 Plan général L01

28 Plan général L02 Bureaux

<p>Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE</p>	<p>Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025</p>
---	---

- 29 Plan général R00 DATA-L03 Bureaux
 - 30 Surface de plancher
 - 31 Besoin en électricité MOA
 - 32 Étude géotechnique
 - 33 Étude hydraulique
 - 34 Notice sécurité incendie
 - 35 Attestation MOE prise en compte Règles de construction parasismique
 - 36 Attestation RE 2020
 - 37 Attestation MOA respect réglementation PNR
 - 38 Attestation MOE prise en compte PPRIF
 - 39 Arrêté Autorisation Environnementale de défrichement
 - 40 Récépissés (initial et pièces complémentaires) de dépôt du dossier ICPE (APL)
 - 41 Plan de masse Equipement toiture
- Un imprimé CERFA demande de permis de construire.

❖ **3 CLASSEURS numérotés de 1 à 3 pour le Dossier d'Autorisation Environnementale qui contiennent :**

Classeur 1 :

Notice de présentation non technique du projet	74 pages
Description du projet	61 pages
Attestation de propriété	4 pages
Etude d'impact du projet sur l'environnement	285 pages
Résumé non technique de l'étude d'impact	37 pages

Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE	Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025
--	--

Annexes de l'étude d'impact :

Annexe 1 -Courrier Maire_Conformité PLUi_070325	2 pages
Annexe 2 - Etude géotechnique de conception (G2)/Phase AVP	187 pages
Annexe 3 - Certifications TELEHOUSE	6 pages
Annexe 4 - NOTE PAYSAGERE	14 pages
Annexe 5 -Demande condition de remise en état du site	4 pages
Annexe 6 - Lettre d'intéret_Mairie_Valorisation chaleur fatale	2 pages
Annexe 7 - Note calcul hauteur de cheminées	48 pages
Annexe 8 – Volet Naturel de l'Etude d'Impact	129 pages
Total :	853 pages

Classeur 2 :Suite annexes de l'étude d'impact :

Annexe 9 - Addendum au volet naturel d'étude d'impact	16 pages
Annexe 10 - RTE Raccordement TELEHOUSE	111 pages
Annexe 11 – Gestion des eaux pluviales	24 pages
Annexe 12 – Diagnostic environnemental du milieu souterrain	442 pages
Annexe 13 – Rapport de Base	87 pages
Annexe 14 - Volet IED_MTD	80 pages
Annexe 15 - Etude de performance énergétique	70 pages
Annexe 16 - Notice acoustique APD - Projet Cézanne	42 pages
Annexe 17 – Etude risques sanitaires	48 pages
Total :	920 pages

Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE	Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025
--	--

Classeur 3 :

Etude de dangers	133 pages
Annexes Etude de dangers	147 pages
Capacités techniques et financières	12 pages
Avis du Maire sur la remise en état du site	3 pages
<u>Pièces procédures embarquées :</u>	
Plan de surveillance émissions GES	19 pages
Plan de surveillance annuel	42 pages
Analyse conformité réglementaire	109 pages
Autorisation de production d'électricité	16 pages
Dossier IOTA	44 pages
<u>Dossiers Plans :</u>	
PJ-01 Plan de localisation	3 pages
PJ-02 Eléments graphiques	9 pages
PJ-48 Plan des réseaux	6 pages
<u>Avis des services et réponses TELEHOUSE pendant la phase de recevabilité :</u>	
DREAL / ARS / DDTM / MENELIK / SBEP	332 pages
Total :	875 pages

TOTAL GÉNÉRAL : 2 648 pages

Le dossier complet en version numérique est fourni en **annexe 1** du présent rapport.

Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE	Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025
--	--

B DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

B1 ORGANISATION

Le Tribunal Administratif de Marseille, par sa décision N° E2500043/13, a nommé le 27 mai 2025 Mr Jean Marie BLANCHET commissaire enquêteur afin de conduire une consultation parallélisée.

Le 01 août 2025 la Préfecture des Bouches du Rhône m'informe que le dossier a été déclaré recevable par les services de la DREAL PACA et que, par conséquent, la phase de consultation du public pouvait être lancée.

Afin de respecter la procédure prévue pour une consultation parallélisée plusieurs réunions ont été organisées avec le maître d'ouvrage pour permettre la mise place des phases prévues par cette procédure :

- Mise en place d'un site internet dédié à la consultation du public pour prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services qui ont été sollicités pendant toute la durée de la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6580>
- Les observations du public seront recueillies sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6580>
- Mise à disposition en mairie (service urbanisme) d'un registre papier côté et paraphé destiné à recevoir les observations du public
- Possibilité d'envoyer un courrier postal à la mairie des PENNES MIRABEAU à l'attention du commissaire enquêteur
- Permanences en mairie (service urbanisme) du commissaire enquêteur :
 - o Le 15 octobre 2025 de 9h à 12h
 - o Le 19 novembre 2025 de 9h à 12 h
- Une réunion publique d'ouverture à l'hôtel de ville des PENNES MIRABEAU le 1^{er} octobre 2025 à 18 h
- Une réunion publique de clôture à l'hôtel de ville des PENNES MIRABEAU le 10 décembre 2025 à 18 h

B2 PUBLICITE ET AFFICHAGE

Dans les mairies du secteur concerné et à la préfecture de MARSEILLE, l'avis de la consultation a été affiché aux emplacements réservés à cet effet ainsi que sur le site du projet (avis de consultation et affiche sur fond vert joints en **annexe 2**), allée de la Broquette LES PENNES MIRABEAU ce qui est attesté par les constats d'huissier joints en **annexe 3**.

De plus, les mairies des Pennes Mirabeau et Gignac La Nerthe ont pu fournir un certificat d'affichage. Ils sont joints en **annexe 4**.

L'avis de consultation a été publié dans la rubrique des annonces légales des journaux : LA PROVENCE le 05 septembre 2025 et LA MARSEILLAISE le 05 septembre 2025. Les justificatifs sont fournis en **annexe 5**.

Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE	Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E2500043/13 Du 27 mai 2025
--	---

B3 MISE A DISPOSITION SUR INTERNET

Pendant toute la durée de la consultation, le public a pu prendre connaissance du dossier ainsi que des pièces qui ont été rajoutées au fur et à mesure de la procédure et ce comme le prévoit la loi.

Pour les contributeurs qui en avaient fait la demande, ils recevaient un mail de la plateforme PREAMBULES les notifiant du dépôt d'un nouveau document. Ces notifications sont fournies en annexe 6.

L'ensemble des documents ajoutés ou substitués sont fournis en annexe 7.

B4 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER EN MAIRIE

L'exemplaire papier du dossier de permis de construire et du dossier d'autorisation environnementale unique était à la disposition du public au service urbanisme de la mairie des PENNES MIRABEAU dans un bureau spécifique accessible à toutes les personnes car situé en rez-de-chaussée.

Un poste informatique était à la disposition du public.

L'accueil étant confié à une personne parfaitement au courant du dossier ainsi que d'un contact aimable et très professionnel.

B5 TRAVAIL PREPARATOIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Après avoir pris contact avec la Préfecture pour assimiler les différentes phases de cette consultation, une lecture approfondie du dossier s'imposait.

Plusieurs réunions de préparation ont pu se tenir avec la Sté TELEHOUSE et la mairie des PENNES MIRABEAU.

Afin de pouvoir juger de l'impact du projet sur l'environnement immédiat le commissaire enquêteur s'est rendu sur le terrain où il a constaté qu'un affichage de l'avis de la consultation se trouvait en deux endroits parfaitement visibles depuis la voirie.

<p>Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE</p>	<p>Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025</p>
---	---

B6 PARTICIPATION DU PUBLIC

Le public a été très peu nombreux à venir consulter le dossier au service urbanisme de la Mairie.

L'essentiel de la participation a eu lieu sur le site internet dédié. Seulement deux contributions ont été déposées au service urbanisme, ces contributions ont été par la suite intégrées dans le registre numérique. Le registre papier est retourné à la préfecture en même temps que la transmission du présent rapport et les conclusions motivées.

Le registre numérique, dont le tableau de bord est présenté en **annexe 8**, a été beaucoup plus utilisé comme en témoignent les chiffres suivants :

- **17081 visites**
- **9592 téléchargements d'au moins un document**
- **162 contributions déposées consultables en annexe 9.**

Les deux réunions publiques qui ont eu lieu en mairie ont reçu un accueil nombreux comme les CR spécifiques joints en témoignent.

- 144 personnes présentes le 01/10/2025
- 86 personnes présentes le 10/12/2025

B7 PARTICIPATION DES INSTITUTIONNELS

⇒ **Direction Régionale de l'Environnement et du Logement : en phase de recevabilité**

Le 4 juin courrier de 7 pages, réponse du demandeur 13 pages le 11 juin

⇒ **Agence Régionale de Santé :**

Le 10 juin courrier de 6 pages, réponse du demandeur 5 pages le 11 juin (**en phase de recevabilité**)

Le 10 septembre courrier de 7 pages

⇒ **Direction Départementale des Territoires et de la Mer : en phase de recevabilité**

Le 20 juin courrier de 3 pages, réponse du demandeur 8 pages le 11 juin

⇒ **Menelik (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) : en phase de recevabilité**

Le 02 juin courrier de 2 pages, réponse du demandeur 2 pages le 11 juin

⇒ **Service Biodiversité Eau et Paysages : en phase de recevabilité**

Le 27 juin courrier de 2 pages, réponse du demandeur 5 pages le 11 juin

<p>Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE</p>	<p>Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025</p>
---	---

⇒ **Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Provence Alpes Côte d'Azur**

Avis émis en date du 9 octobre 2025, mémoire de réponse du demandeur 157 pages en date du 02/02/2025

NOTA : tous ces courriers ainsi que les réponses du demandeur se trouvent dans le dossier mis à la consultation du public. Une synthèse complète des questions posées est réalisée en partie C du rapport.

B8 PARTICIPATION DES COLLECTIVITES

Comme j'ai été informé par la Préfecture des Bouches du Rhône aucune des communes concernées par le projet ni la Métropole Aix- Marseille – Provence ne s'est prononcée dans le délai des deux mois impartis suite à leur consultation par les services de la Préfecture en date 04/09/2025.

B9 PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS

On trouvera ci-dessous la liste des intervenants dont la synthèse des contributions se trouve dans la suite du rapport.

- Arc Fleuve Vivant
- Bien Vivre aux Pennes Mirabeau
- France Nature Environnement 13
- Comité d'Intérêt de Quartier des Pallières
- Le Nuage Était Sous Nos pieds

B10 ECHOS DANS LA PRESSE

Les articles de presse consacrés à la consultation sont présentés en annexe 10, ce sont :

- LA PROVENCE du 02/10/2025
- MARSACTU du 15/12/2025

<p>Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE</p>	<p>Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025</p>
---	---

B11 COMPTES RENDUS DES DEUX REUNIONS PUBLIQUES

Les comptes-rendus des réunions ainsi que les présentations diffusées sont en annexe 11.

B12 COMPTES RENDUS DES DEUX PERMANENCES

Lors de la **permanence du 15 octobre 2025** le commissaire enquêteur n'a reçu qu'une seule personne mais celle-ci est restée jusqu'à 13 h ceci afin de commenter un texte de trois pages directement issues de **CHAT GPT**. Cette contribution a été intégrée dans le registre dématérialisé, il s'agit de la contribution n°86.

Pour la permanence du 19 novembre 2025 une seule personne s'est présentée pour indiquer qu'elle avait déposé une contribution sur le registre électronique. Cette contribution a été intégrée dans le registre dématérialisé, il s'agit de la contribution n°85.

B13 PROCES-VERBAL DE CLOTURE

Un procès-verbal de clôture a été communiqué à la société TELEHOUSE par mail en date du 24/12/2025. Ce document est fourni en annexe 12.

En réponse à ce PV de clôture la société TELEHOUSE m'a communiqué, par mail du 31/12/2025 un mémoire de réponse qui est fourni en annexe 13.

<p>Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE</p>	<p>Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025</p>
---	---

C SYNTHESE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES :

Dans cette partie du rapport toutes les questions posées par les PPA sont énumérées :

- Le chantier
- L'utilisation des groupes électrogènes
- L'incendie
- La quantité de HVO
- Le nombre des places de parking
- L'équipement de réfrigération
- Le rejet des bassins de rétention
- Le rejet des 36 cheminées
- Le besoin en puissance thermique
- Le plan de surveillance
- Examen de l'étude des effets du projet sur la santé des riverains
- Evaluation des enjeux et des voies d'exposition
- Examen de l'interprétation de l'état des milieux (IEM)
- Examen de l'évaluation des risques sanitaires (ERS)
- Loi sur l'eau
- Biodiversité
- Eaux souterraines
- Demande de dérogation « espèces protégées »
- Périmètre du projet
- Etude d'impact

Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE	Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025
--	--

D ANALYSE DES OBSERVATIONS :

Les observations recueillies sont ici regroupées par thème mais avant toute choses je me suis autorisé quelques remarques d'ordre général.

Sur les 162 contributions répertoriées :

- 50 sont d'origine anonyme
- 10 soutiennent le projet
- 9 ne sont pas contre mais AILLEURS
- 103 sont opposés
- Le plus court : un seul mot « défavorable »
- Le plus assidu : 21 mails
- Le plus disséqué : 14 mails
- Le plus tardif : déposé à 23h22 el 22/12/2025
- Le plus politique : 13 pages
- Le plus électoraliste : 1 page
- Le plus fidèle : 3 pages provenant directement sans commentaire de chat GPT

On ne peut passer sans réagir sur ce nuage qui des Pennes Mirabeau en passant par l'Afrique nous amène sur les lieux d'un débat international bien loin de la consultation qui fait l'objet du présent dossier.

Les thèmes mis en avant pour s'opposer au projet qui nous préoccupent sont les suivants :

- Compatibilité avec les règles d'urbanisme applicables
- Gestion des eaux de pluie
- Pollution de l'air
- Consommation électrique
- Raccordement RTE
- Consommation d'eau
- Gestion du bruit
- Gestion des travaux
- Gestion du risque incendie
- Formation et emplois

<p>Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE</p>	<p>Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025</p>
---	---

Les craintes émises sont souvent basées sur des comparaisons avec des faits qui se sont produits dans des circonstances différentes et pour des projets de conception différente.

Les calculs concernant les eaux de pluie ont été faits sur la base d'un pluie centennale.

La pollution de l'air a fait l'objet d'études très élaborées à partir d'éléments objectifs scientifiquement reconnus.

La consommation électrique n'aura aucune incidence sur le réseau existant car un réseau spécifique sera mis en place par RTE.

La consommation d'eau sera limitée au remplissage du réseau de refroidissement celui-ci étant en boucle fermée.

La gestion du bruit fera l'objet d'une attention particulière encore plus vigilante pendant la phase travaux.

Le risque incendie a été correctement traité dans l'étude de dangers et le projet a reçu un avis favorable du SDIS des Bouches-du-Rhône.

La récupération de la chaleur fatale est actuellement à l'étude avec la SPLE.

La création d'une école de formation « les plombiers du numérique » permettra une intégration du projet dans la vie locale.

En conclusion on peut dire que toutes les remarques émises au cours de cette consultation (qui ne sont pas des questions mais plutôt des affirmations) ont trouvé des réponses très élaborées.

Pour ce qui me concerne je me permets de revenir sur les trois pages de Chat GPT en rappelant que déjà au 16^e siècle RABELAIS écrivait « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Ceux qui aujourd'hui utilisent Chat GPT sans discernement ne contribue qu'à établir un inventaire digne de PREVERT.

Fait à FONTVIEILLE le 9 janvier 2026

Jean-Marie BLANCHET commissaire enquêteur soussigné

<p>Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE</p>	<p>Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025</p>
---	---

Annexes :

Annexe 1 : Dossier numérique complet soumis à la consultation parallélisée

Annexe 2 : Avis de la consultation publique et affiche sur fond vert

Annexe 3 : Constats d'huissier

Annexe 4 : Certificats d'affichage Les Pennes Mirabeau et Gignac La Nerthe

Annexe 5 : Publications légales dans les journaux LA PROVENCE et LA MARSEILLAISE

Annexe 6 : Mail d'alerte de dépôt de nouveaux documents sur le registre dématérialisé

Annexe 7 : Liste des documents ajoutés et/ou substitués pendant la consultation

Annexe 8 : Tableau de bord du registre dématérialisé

Annexe 9 : Liste des contributions du public

Annexe 10 : Articles de presse

Annexe 11 : Présentations et comptes-rendus des réunions publiques

Annexe 12 : Procès-verbal de clôture

Annexe 13 : Mémoire de réponse de TELEHOUSE

Consultation du public par voie électronique Du 22 /09/2025 au 22/12 2025 inclus Consultation parallélisée préalable à une autorisation relative au projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de données (DATA CENTER) présenté par la société TELEHOUSE	Jean-Marie BLANCHET Commissaire Enquêteur Désigné par le TA de MARSEILLE Décision N° E25000043/13 Du 27 mai 2025
--	--